

## DÉROGATION MINEURE

**8, rue des Bouleaux**

Prenez avis que le conseil municipal de la Ville de Repentigny statuera, lors d'une séance publique qui se tiendra le 9 juin 2026 à la salle du conseil municipal située au 435, boulevard Iberville à Repentigny, à compter de 19 h, sur une demande de dérogation mineure déposée à l'égard de l'immeuble situé au 8, rue des Bouleaux à Repentigny, portant le numéro de lot 1 750 661, pour laquelle le comité consultatif d'urbanisme a émis son avis le 7 mai 2026.

L'objet de cette demande est de réduire la profondeur d'un lot exprimée par le débordement théorique hors du lot sur 3,38 m d'un rectangle établi par la largeur (15 m minimum) et la longueur (27 m minimum) règlementaires afin de diviser le terrain en 2 lots et d'ériger un bâtiment principal (habitation unifamiliale) sur l'un des 2 lots créés, alors que le règlement exige l'insertion complète d'un tel rectangle représentant les dimensions minimales règlementaires sur l'immeuble situé au 8, rue des Bouleaux, portant le numéro de lot 1 750 661.

Préalablement à la décision du conseil, toute personne intéressée pourra se faire entendre en regard de ce sujet lorsque ce point sera appelé à l'ordre du jour.

Donné à Repentigny, ce 19<sup>e</sup> jour du mois de mai 2026.

L'assistant-greffier,



Me Stéphane Desrochers, avocat